

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 26.06.2025
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2025-03-47- *COMMANDE PUBLIQUE (1.3)* – V52 TOUL – CONVENTIONS AVEC LA VILLE DE TOUL ET LE DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE ET ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

DATE DE CONVOCATION : 19 JUIN 2025

DATE DE PUBLICATION : 1^{er} JUILLET 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

| | |
|--------------------------------------|--|
| <u>Etaient présents :</u> | FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, HENRION Martine (ayant la procuration de PICARD D.), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN V.), POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean-Luc (départ à compter de la 2025_03_04), PAYEUR Emmanuel (départ à compter de la 2025_03_05), VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de STAROSSE JL. à compter de la 2025_03_04), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger (ayant la procuration de KNAPEK P.), MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER AH.), GUILLAUME Isabelle, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO M.), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de CARON JF.), LALANCE Corinne, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BROUSSIER Cyril (ayant la suppléance de MANSUY T.), PIERSON Chantal (ayant la procuration de SEGAULT JF.), CHAPUY Jacques, HENNEBERT Philippe, MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE JF.), COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Aïde (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN M.), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika, RIVET Lionel, HEYOB Olivier (ayant la procuration de CAULE E.), ASSFELD LAMAZE Christine, CHANTREL Nancy (ayant la procuration de GUEGUEN M.), BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de ERDEM O.), SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre. |
| <u>Etaient excusés :</u> | PICARD Denis, SEGAULT Jean-François, RADER Audrey-Helen, KNAPEK Patrice, MONALDESCHI Philippe, ROSSO Michel, CARON Jean-François, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, MATTE Jean-François, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, CAULE Emeline, GUYOT Gilles, LAMBERTY Jean-Pol. |
| <u>Avis de procuration :</u> | Du début à la 2025_03_03 : 11 Procurations. De la 2025_03_04 à la fin : 12 Procurations. |
| <u>Avis de suppléance :</u> | 3 Suppléances. |
| <u>Secrétaire de séance :</u> | WINIARSKI Patricia |
| <u>Nombre de présents :</u> | Du début à la 2025_03_03 : 55 Présents. A la 2025_03_04 : 54 Présents. De la 2025_03_05 à la fin : 53 Présents. |
| <u>Nombre de votants :</u> | Du début à la 2025_03_04 : 66 votants. De la 2025_03_05 à la fin : 65 votants. |

Les travaux de la première tranche de la V52 dans Toul sont programmés à partir de fin juin 2025.

En complément de la délibération 2025-02-29 adoptée au conseil communautaire du 3 avril 2025, le plan de financement de cette première tranche de travaux a légèrement évolué. **Il passe de 740 000 € TTC à 742 427,66 € TTC** selon la répartition suivante des dépenses, calées sur les marchés à bons de commande de la ville :

| Désignation | Entreprise | TOTAL HT | TOTAL TTC |
|-------------------------|---------------|---------------------|---------------------|
| TRAVAUX VOIRIE | COLAS | 462 756,80 € | 555 308,16 € |
| ECLAIRAGE PUBLIC | CITEOS | 10 792,98 € | 12 951,58 € |
| MARQUAGES | AXIMUM | 85 415,50 € | 102 498,60 € |
| SIGNALISATION VERTICALE | AXIMUM | 2 455,00 € | 2 946,00 € |
| ACHAT PANNEAUX A21 | KELIAS | 2 165,52 € | 2 598,62 € |
| FEUX PINTEVILLE | CITEOS/FARECO | 20 115,00 € | 24 138,00 € |
| FEUX JEANNE D'ARC | CITEOS/FARECO | 30 950,00 € | 37 140,00 € |
| ALEAS DE CHANTIER | | 4 038,92 € | 4 846,70 € |
| TOTAL | | 618 689,72 € | 742 427,66 € |

De même, il convient d'ajuster les demandes de subventions qui ont été déposées depuis avril 2025 :

| | Recettes HT estimées |
|--------------------------|----------------------|
| Département 54 (30%) | 185 606,92 € |
| Région Grand Est (20%) | 123 737,94 € |
| Etat (30%) | 185 606,92 € |
| Fonds propres CC2T (20%) | 123 737,94 € |
| Total HT | 618 689,72 € |

La délibération 2025-02-29 approuvée en avril 2025 prévoyait également la signature de la convention de mandat qui a été établie avec la ville de Toul pour préciser le rôle des deux collectivités et le montant de l'engagement financier de cette opération. Elle contient une annexe financière qui précise les montants ci-dessus.

Il est rappelé que la ville de Toul assure le préfinancement des dépenses de l'opération. La collectivité mandante (CC2T) remboursera à la mandataire (ville de Toul) les dépenses payées pour son compte sur présentation des décomptes financiers et comptables TTC établis par la mandataire. La CC2T garde le bénéfice du FCTVA sur l'assiette des dépenses éligibles qu'elle aura remboursées.

Par ailleurs, conformément à la délibération 2023-03-19 portant sur le dispositif de soutien au financement des infrastructures cyclables de la CC2T, il est prévu de passer des conventions de gestion du domaine public avec les gestionnaires de voiries, c'est-à-dire avec le département de Meurthe et Moselle et les communes. Ces conventions précisent le rôle de chacune des parties notamment en termes d'entretien des ouvrages.

Vu l'examen en commission mobilités du 19 juin 2025,

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- **Autoriser monsieur le président à signer la convention de mandat donnant délégation de maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes Terres Tuloises à la commune de Toul pour mener les travaux d'aménagement cyclables de la V52 dans Toul – phase 1, dans la limite du montant total estimatif TTC indiqué précédemment ;**
- **Autoriser monsieur le président à signer la convention de gestion du domaine public routier avec le département de Meurthe et Moselle et la ville de Toul ;**
- **Mobiliser les co-financements auprès du département de Meurthe et Moselle, de la Région Grand Est et de l'Etat ;**
- **Autoriser monsieur le président à signer tous documents et pièces nécessaires se rapportant à cette délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 01/07/2025 à 10h33

REÇU EN PREFECTURE
le 01/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20250626-2025_03_47-